

DEMANDE D'ADMISSION

- Le/la soussigné(é) sollicite l'admission en qualité de la SSO Berne comme :
- Le/la soussigné(é) est membre de la SSO et sollicite l'admission en qualité de la SSO Berne comme :
- membre activ A
 - membre activ B
 - membre activ C
 - membre hôte

(explications voir au verso)

Requérante/Requérant

Nom

Rue

Téléphone

Lieu d'origine (CH)

E-Mail privé

Prénom

CP/Lieu

Date de naissance

Nationalité

Diplôme universitaire suisse

M Dent. Med. med. dent.

Date

Lieu/Université

Date du Diplôme fédéral

Dr. Prof. PD Autres

Université

Date

Diplôme universitaire étranger

Date

Lieu/Université

Reconnu par le MEBEKO: oui

Date:

Dr. Prof. PD Autres

Université

Date

Activité professionnelle

Titulaire d'un cabinet seul(e)

Titulaire d'un cabinet dans un de groupe

dès

Adresse prof.

Téléphone Fax

Assistant(e) c/o

Autre fonction

E-Mail

et reconnaît les statuts de la code de déontologie de la SSO et la SSO Berne

Date Signature

Les deux soussigné(e)s, **membres actifs de la Société SSO (un moins un/une de ces soussigné(e)s doit aussi être membre actif de la SSO Berne)** recommandent l'admission du/de la candidat(e) à la SSO Berne.

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

Le/la candidat(e) a été reçu(e) membre de la SSO Berne en date du

Lieu/Date Signature du secretaire

Les candidat(e)s sont obligé(e) d'adresser leur demande d'administration à la **SSO Berne, Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Berne 6, Tel. 031 351 82 10, Fax 031 351 00 65, e-mail: info@sso-bern.ch**

NOTE EXPLICATIVE

CATEGORIES PRINCIPALES:

Membres actifs

La catégorie de membre actif de la SSO Berne s'oriente sur celle de la SSO Suisse.

Membres hôtes

Peuvent être admis·es comme membres hôtes les membres d'autres sections de la SSO et les membres de sociétés de discipline médicale étrangères équivalentes. L'admission doit leur permettre de participer aux manifestations scientifiques et sociales de la SSO Berne. Ils n'ont pas de droits de sociétariat.

Membres juniors

Peuvent être admis·es comme membres juniors tous les membres juniors de la SSO qui effectuent leurs études dans le canton de Berne.

SOUS-CATEGORIES:

Membres de sections

Les membres actifs A, B1 et C de la SSO qui exercent une activité dans le système de santé dans le canton de Berne doivent également être membres au sein de la SSO Berne. Les exceptions accordées conformément aux statuts de la SSO sont réservées.

Les membres actifs B2 de la SSO, les membres hôtes et les membres juniors peuvent adhérer à la section cantonale sur une base facultative.

CABINET DE GROUPE:

Si un cabinet dentaire compte plusieurs médecins-dentistes pour lesquels il existe une obligation d'adhésion conformément aux présents statuts ou aux statuts de la SSO, l'admission de médecins-dentistes individuel·les à la SSO Berne ne peut avoir lieu que si tous les autres médecins-dentistes soumis·es à l'obligation d'adhésion possèdent ou acquièrent également la qualité de membre.
